



NOTE DE TRAVAIL

DOUZIÈME CONFÉRENCE DE NAVIGATION AÉRIENNE

Montréal, 19 – 30 novembre 2012

Point 4 : Capacité et efficacité optimales — par une ATM mondiale collaborative

4.3 : Amélioration de la prise de décisions opérationnelles grâce à des renseignements météorologiques intégrés

**MISES À NIVEAU PAR BLOCS DU SYSTÈME DE L'AVIATION
CONCERNANT LES RENSEIGNEMENTS MÉTÉOROLOGIQUES**

(Note présentée par l'Afrique du Sud)

SOMMAIRE

La présente note expose brièvement les exigences et les difficultés de l'intégration des renseignements météorologiques pour renforcer l'efficacité opérationnelle et faciliter la sécurité du transport aérien, et indique la voie à suivre. Elle appelle l'attention sur la modernisation et la fourniture des services météorologiques aéronautiques dans la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) grâce aux initiatives prises par l'Association météorologique de l'Afrique australe (MASA) pour encourager la coopération régionale.

Suite à donner : la Conférence est invitée à convenir de la recommandation qui figure au paragraphe 3.

1. INTRODUCTION

1.1 L'Association météorologique de l'Afrique australe (MASA), une association officielle des services météorologiques nationaux des États de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) reconnue par l'Organisation météorologique mondiale (OMM), a adopté un projet de modernisation des services météorologiques aéronautiques de la SADC en vue de satisfaire aux exigences de l'OACI. Les renseignements météorologiques sont une composante importante de l'efficacité et de la sécurité opérationnelles. La MASA a été constituée notamment pour faciliter l'établissement, le développement et l'exploitation, dans les États de la SADC, de services météorologiques efficaces, abordables et accessibles qui répondent aux besoins divers des usagers conformément aux normes internationales.

1.2 La coopération régionale est essentielle à l'établissement de services météorologiques continus et fiables en Afrique australe. Ces services aideront à réduire sensiblement les accidents d'aviation dans la région et s'inscrivent dans le renforcement des initiatives du Plan régional de mise en œuvre complet pour la sécurité de l'aviation en Afrique (Plan AFI) approuvées par l'Assemblée à sa 36^e session. Cette coopération s'exerce dans le cadre du Programme de mise en œuvre complet AFI (ACIP), créé pour réaliser la mise en œuvre du Plan AFI.

1.3 Compte tenu du fait que les phénomènes météorologiques violents interviennent dans environ 60 % des accidents d’aviation en Afrique, il est impératif d’avoir un fournisseur capable d’assurer des services météorologiques continus et fiables dans la région de la SADC. Cet objectif pourrait se concrétiser grâce à la coopération de la MASA et à l’adoption et la mise en œuvre d’un plan directeur de développement de l’infrastructure de la région de la SADC dans les secteurs du transport et de la météorologie.

1.4 Il est essentiel que la MASA continue à soutenir le développement des capacités par l’enseignement et la formation, les transferts de technologies réalisés dans le cadre de programmes de formation dans les domaines de la sécurité de l’aviation, la protection de l’environnement et le changement climatique. Il est important, en outre, de répondre aux besoins de formation des États membres de la MASA en tenant compte des spécificités de chaque pays, de leur degré de développement et des ressources financières dont ils disposent.

2. DÉFIS ET INITIATIVES MÉTÉOROLOGIQUES

2.1 Les rapports des réunions du Groupe régional AFI de planification et de mise en œuvre (APIRG) tenues au Burkina Faso (août 2010) et en Ouganda (mars 2012) indiquent que la plupart des États membres de la SADC éprouvent beaucoup de difficultés à assurer des services météorologiques conformes aux exigences de l’OACI. Le recouvrement des coûts au titre des fonds pour les services météorologiques s’est révélé insuffisant pour soutenir les progrès technologiques requis dans la plupart des États africains en raison du nombre d’aéronefs et du volume de trafic sillonnant la région d’information de vol (FIR).

2.2 Les exigences techniques relatives aux renseignements météorologiques donneront aux usagers l’information nécessaire à la prise de décisions (et un système devrait être en place), ce qui permettra aux exploitants d’aéronefs d’utiliser des programmes ou des solutions air/sol, en temps réel et fiables articulés autour d’observations et de prévisions météorologiques intégrées. La transition proposée aux nouveaux renseignements météorologiques renforcera la sécurité et réduira les retards au sol et en route. L’intégration de la gestion du trafic aérien et des renseignements météorologiques maximisera la capacité et optimisera l’écoulement du trafic aérien.

2.3 Les réseaux de communication sont considérés comme un des principaux défis de la mise en œuvre du bloc 0 des ASBU dans la région de la SADC. La période d’essai des avis consultatifs SIGMET réalisée au South African Weather Service Aviation Weather Centre (SAWS-AWC) a confirmé les difficultés éprouvées. La plupart des États membres ont été incapables de faire part de leurs observations en raison de problèmes des réseaux de communication.

2.4 La MASA a reconnu l’importance du transport dans le développement socio-économique du continent africain et le considère comme un des secteurs clés qui doivent être renforcés par l’amélioration des services météorologiques. La SADC a encouragé la coopération régionale et a demandé une plus grande coopération entre ses États membres pour satisfaire aux exigences de l’OACI.

2.5 Le relèvement des compétences du personnel de prévision et les améliorations technologiques sont essentielles pour faire face aux difficultés que présente la prévision des phénomènes météorologiques violents. Par conséquent, l’intégration dynamique proposée de l’ATM et des renseignements météorologiques jouera un rôle important dans la résolution de ce problème.

2.6 Le programme prioritaire de la MASA d'inclure des cours et une formation pratique en gestion dans les cours d'aviation, la fourniture de produits et des stages avec d'autres centres de formation aidera les États de la SADC à accroître leurs capacités et à développer les ressources humaines dans la région.

2.7 L'objectif de la MASA de renforcer les réseaux d'observation, la communication des données et la gestion dans la région aidera celle-ci à améliorer l'accès aux produits et aux services météorologiques aéronautiques et la diffusion de l'information.

3. CONCLUSION

3.1 La disponibilité des ressources étant le problème le plus important pour la plupart des États africains, il faut prendre des mesures radicales pour aider les États de la Région Afrique en difficulté à mettre en œuvre les modules ASBU ; il est donc important que la Conférence rappelle la résolution de la 37^e session l'Assemblée de l'OACI qui priait instamment le Secrétaire général de veiller à ce que les bureaux régionaux africains disposent du personnel et des ressources financières nécessaires pour assurer la poursuite effective du programme de travail entrepris par l'ACIP.

3.2 La réussite de la mise en œuvre des ASBU dans la région de la SADC dépendra surtout de la coopération régionale de la MASA pour l'amélioration de la météorologie aéronautique afin de renforcer la sécurité de l'aviation, d'un plus grand investissement dans l'enseignement et la formation et de la viabilité financière des États membres de la SADC. Il est donc impératif que la Conférence convienne de la recommandation suivante :

Recommandation 4/x — Mises à niveau par blocs du système de l'aviation (ASBU) de l'OACI concernant les renseignements météorologiques

Il est recommandé que la Conférence :

- a) note et appuie les initiatives de l'Association météorologique de l'Afrique australe (MASA) pour résoudre les difficultés auxquelles fait face la région de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC) ;
- b) prie instamment les États de la SADC de conjuguer leurs efforts pour mettre en œuvre les ASBU concernant les renseignements météorologiques ;
- c) prie instamment les États de s'engager à accorder un soutien financier aux États membres de la SADC qui éprouvent des difficultés afin de leur permettre de s'acquitter de leurs obligations dans la mise en œuvre des ASBU ;
- d) prie instamment les États d'investir dans l'enseignement et la formation.